

CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONCOURS “WWF YOUTH AWARDS”

"6 actions recevront 500 euros, 1 an de coaching professionnel, un accès à des formations et le soutien du WWF-Belgique"

1. Conditions de recevabilité :

Le présent concours est ouvert à tous les jeunes résidants en Belgique âgés de 16 à 25 ans maximum durant la phase de soumission du projet. La participation se fait **exclusivement via** la plateforme www.youthawards.wwf.be

- Limite d'âge : Avoir entre 16* et 25 ans maximum durant la phase de soumission du projet (du 20/01 au 31/03/21)
- Limitation territoriale : Belgique

* Les mineurs d'âge ne peuvent participer à un concours en ligne que moyennant le consentement explicite d'un de leurs parents ou tuteurs. Si un mineur participe à un concours, WWF présuppose qu'il/elle en a reçu l'autorisation de ses parents/tuteurs. Si le mineur ne peut soumettre la preuve de cette autorisation, il lui sera sur le champ interdit de participer au concours et /ou de prétendre à un prix.

2. Modalités de participation :

Etape 1 : S'inscrire et soumettre son projet avant le 31/03/2021 23h59

- A. Seul.e ou en groupe (max. 6 personnes/groupe âgé de 16 à 25 ans), chaque participant s'inscrit sur la plateforme www.youthawards.wwf.be avant le 31/03/2021 23h59
- B. Soumettre son projet ainsi que le formulaire d'application sur www.youthawards.wwf.be avant le 31/03/2021 à 23h59.

Field Code Changed

Pour être jugé recevable et passer à l'étape 2 - phase de vote, les projets doivent répondre à certains critères comme la pertinence* et la faisabilité*. Pendant la phase de soumission, des expert.es seront disponibles pour donner des conseils via la plateforme et il sera possible d'améliorer son projet jusqu'au 31/03/2021.

Etape 2 : la phase de vote du 7/04/21 00h au 28/04/2021 23h59 !

Les projets répondant aux critères de recevabilités passeront à l'étape 2, celle des votes. Chaque personne inscrite sur la plateforme a droit à 5 votes maximums avec un maximum de 1 vote/projet.



Modalités de désignation des gagnants :

Les 6 projets ayant reçu le plus grand nombre de votes (3 projets en français et 3 projets en néerlandais) en date du 28/04/2021 23h59, seront élus gagnants du concours.

b. Modalités de remise des récompenses et délais :

La remise des Awards aura lieu le samedi 15 mai 2021. Pendant cette journée une rencontre avec les autres équipes ainsi qu'un.e expert.e du WWF sera organisée afin d'évaluer les ressources nécessaires à la réalisation des projets gagnants. La réalisation des projets se fera entre juillet 2021 et Mai 2022.


c. En résumé, les dates du concours :

- Lancement du concours le 20/01/21 00h
- Fin de la phase de la phase de soumission de projet : 31/03/21 23h59h
- Phase de vote du 7/04/21 00h au 28/04/2021 23h59
- Remise des Awards : samedi 15 mai 2021
- Réalisation des actions : avant le 31 mai 2022.

3. Composition des récompenses du concours :

Si votre projet fait partie des 6 projets gagnants, vous recevrez un coaching actif du WWF : rencontre avec des experts, formation en gestion de projet, en communication ou en conservation de la nature... Notre soutien consistera également à évaluer de quelles ressources vous avez besoin pour la réalisation de votre projet.

En particuliers, le soutien du WWF pourra prendre la forme de :

	<p>Le WWF sera présent à toutes les étapes de votre projet : de la mise en place à la promotion sans oublier la célébration</p>
	<p>Aussi bien des expert.es du WWF que ceux d'autres organisations. Mais aussi, des partenaires, des médias ou des contacts de groupes cibles.</p>
<p>Formations</p>	<p>Sur tous les sujets spécifiques dont vous pourriez avoir besoin. Ex : gestion de projet, formation d'entreprise, formation aux médias, à la récolte de fonds ou formations techniques...</p>
<p>Connaissances</p>	<p>Spécifiques à votre projet mais aussi à d'autres projets de terrain, des campagnes, du travail avec les politiques</p>
<p>Les ressources du WWF</p>	<p>Par exemple, des salles, de l'équipement, du matériel pédagogique et de réunion, des ressources digitales, un support en communication.... Les ressources du WWF seront à votre disposition dans la mesure du possible* 3 rencontres (selon les règles sanitaires en vigueur) rassemblant les jeunes du programme et des membres du WWF sont également prévues.</p>
<p>Support financier</p>	<p>Une récompense de 500 euros est prévue pour soutenir chaque projet. Cette somme sera disponible à partir du 31/05/2021 et sera versée sur base de justificatifs prouvé l'utilité à la réalisation du projet. En plus, il sera possible d'obtenir un soutien dans la collecte de fonds ou la recherche de subsides.</p>

4. *Les critères de recevabilité d'un projet

Pour être jugés recevables et passer à la phase de vote, les projets doivent répondre à un certain nombre de critères :

L'équipe :

- Doit être constituée de 6 jeunes maximums
- Chaque membre doit être âgé.e entre 16 et 25 ans durant la phase de soumission du projet (du 20/01 au 31/03/21)

En outre, les projets doivent être suffisamment :

- Pertinents et en lien avec l'une des thématiques proposées :
 - Alimentation durable - Diminuer l'impact de notre alimentation sur le climat, la biodiversité et la déforestation
 - Nature en Belgique - Avoir un impact positif sur la biodiversité en Belgique
 - Climat - Diminuer les émissions de gaz à effet de serre
- Réalisables :
 - Définis dans un rayon d'action spécifique et en Belgique
 - S'adresser à un public défini
 - Les compétences de l'équipe doivent être suffisantes pour mener le projet à bien avec des besoins en formation réalistes en termes de temps et de coûts.
 - Les besoins financiers doivent être cohérents avec les ressources disponibles (500 euros).
 - Les partenaires doivent être définis
- Sans but lucratif : Le projet peut être commercial, mais ne doit pas servir à s'enrichir personnellement.

5. Organisateur du concours :

- Ce concours est organisé par Le WWF-Belgique.



Le WWF-Belgique se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou modifier l'attribution d'un prix si le concours ne se déroule pas comme convenu : tout virus, bug, violation, intervention non autorisée, fraude, action d'un concurrent, problème technique ou autre cause hors du contrôle de l'organisateur. Si l'attribution altère et affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou la conduite du concours, de façon générale, les Participants garantissent les Organisateur du présent concours de tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, au titre de toutes les garanties et engagements pris. Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la

responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Ainsi, la Société Organisatrice se réserve le droit sans réserves de modérer à posteriori et de ne pas valider, voir exclure, supprimer du concours, tout participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement

6. Juridictions compétentes

Le présent règlement est soumis à la loi belge. Les partis s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents. Le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserve et de s'y conformer

La participation au concours implique tacitement la prise de connaissance du présent règlement.

Une question ? N'hésite pas à nous contacter via youthawards@wwf.be

